Règlement Jeu – Instant Gagnant #43ans Oreca

Article 1 : Société organisatrice

Oreca-Store RCS Toulon 302045794 00039 dont le siège social est situé au Parc d'activités de

Signes - Avenue de Rome - 83870 Signes, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du

18/10/2016 10:00 au 31/10/2016 00 :00. L'opération est intitulée « #43ans Oreca – Instant Gagnant»

Le jeu est accessible à partir de l'email envoyé par Oreca-store, directement sur le site Oreca-store.com et sur la page Facebook Oreca-Store.

Oreca-Store utilise la solution Spread pour produire le jeu.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine (Corse incluse).

Toute personne participante s'engage à accepter le règlement du présent jeu ainsi que les conditions de participation.

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées, identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraine l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit :

Le joueur se connecte au jeu à partir de l'email envoyé par Oreca-store ou directement sur le site Oreca-store.com ou depuis la page Facebook Oreca-Store.

Il suit ensuite les différentes étapes proposées dans le jeu :

1. Connexion au jeu par email ou par Facebook
2. Grattage avec pièce de l'image proposé pour découvrir si c'est « Gagné » ou « Perdu »
3. Annonce du lot gagné ou du lot de consolation proposé
4. Possibilité de partager le jeu avec ses amis
5. Envoi d'un mail de la part d'Oreca-Store concernant les informations sur le lot gagné ou le lot de consolation

Le joueur peut participer 1 seule fois par jour et peut rejouer plusieurs fois sur la totalité de sa durée.

La désignation des lots est effectuée aléatoirement par la solution Spread.

Le jeu est accessible 24h sur 24 à partir de l'email envoyé par Oreca-store ou directement sur le site Oreca-store.com ou depuis la page Facebook Oreca-Store.

Article 4 : Sélection du gagnant

Les lots sont attribués de manière aléatoire pendant la totalité de la durée du jeu par la solution Spread.

Le participant désigné sera contacté par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne répond pas dans les deux jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, le lot ne leur serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraine l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotation

Le Jeu est composé des dotations suivantes, attribuées de manière aléatoire au sein des typologies clientèles défini par l'organisateur et ayant participé au Jeu :

Produit	Taille	Couleur	Qté
Volant TURN ONE GT Carbone			3
Repose-pieds co-pilote TURN ONE			1
Repose-pied pilote TURN ONE			1
Plaques Marchal			3
Combinaison mécano TURN ONE Work pluie	L		3
Casquettes GT Tour			3
Combinaison mécano TURN ONE Work noire	S		1
Combinaison Mécano	XL		1
Cagoule ouverte TURN ONE en coton	XL	noir	1
Cagoule ouverte TURN ONE en coton		beige	1
Minerve TURN ONE			1
Livre LeMans Série 2008			1
Livre ORECA 40 ANS par Hugues de Chaunac			1
Gants TURN ONE Pro	M	noir/orange	2
Gants FIA TURN ONE Pro	M	noir/gris	1
Gants FIA TURN ONE Pro	M	noir/bleu	1
Liquide de frein AP RACING Radi-CAL R4			1
Casque FIA intégral TURN ONE Full-RS	M	blanc	1
Casque FIA Jet TURN ONE Jet-RS	L	blanc	1
Bottines TURN ONE Basic	42	noir	1
Bottines TURN ONE Basic	44	noir	1
Bottines TURN ONE Basic	44	Rouge	1
Bottines TURN ONE Trend	42	noir/orange	1
Bottines TURN ONE Trend	42	noir/grise	1
Gants FIA TURN ONE Trend	M	noir/gris	1
Gants FIA TURN ONE Trend	M	rouge	1
Drapeau Toyota			1
Casquettes SEAT			2
Casquette Mitsubishi			1
Tee-shirt Seat	L		1
Gants mécano TURN ONE Work	L	noir	1
Gants mécano TURN ONE Work	L	bleu	1
Projecteur CIBIÉ® Mini OSCAR™ LED Ø 145 mm – Port	L		2
Plaque déco GP mai 68			1
Plaque déco GP 69			1
Housse de siège TURN ONE noire		noir	1
Combinaison TURN ONE K-Suit 2016 Noir/Bleu fluo	52	noir/bleu	1
Combinaison TO blanche	52	blanc	1
Combinaison mécano TURN ONE Paddock taille	L		1
Bon d'achat - Gagnant 20€ - valable jusqu'au 01/11/16			50

100 lots sont mis en jeu.

Un lot de consolation est prévu pour chacun des participants.

Code de réduction -10% - valable jusqu’au 01/11/16.

Les bons d'achat et codes de réduction sont valables sur tout le catalogue Oreca-Store.com non cumulables, hors produits ATL, ALFANO, AT POWER, ENDLESS, E-RACE, GOPRO, PAOLI, QUAIFE, STAND 21, VOLKSWAGEN, hors kits gros freins, kits moteurs, embrayages carbone, suspensions, pneus et stages de pilotage. Livraison non concernés par les remises. Offre valable jusqu'au 01/11/16 minuit.

Article 6 : Acheminement des lots

Le gagnant devra fournir sur demande à la société organisatrice l'ensemble des informations nécessaires à l'acceptation de l'engagement par l'organisateur du jeu notamment :

- Nom et prénom
- Adresse postale

Ce lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange du lot sont strictement interdits.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du cout de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute). Les participants ne payant pas de frais de connexion lies a l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement «illimité», utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Parc d'activités de Signes - Avenue de Rome - 83870 Signes

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre

Impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées. Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu « **#43ans Oreca – Instant Gagnant** » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;

2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;

3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;

4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;

5. des problèmes d'acheminement ;

6. du fonctionnement de tout logiciel ;

7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;

8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;

9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;

10. du dysfonctionnement des lots distribues dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au Jeu « **#43ans Oreca – Instant Gagnant** » et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « **#43ans Oreca – Instant Gagnant** » s'il apparait que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraine l'élimination du Participant.

Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L’organisateur se réserve le droit d’exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entrainera l’élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d’utilisation du jeu en dehors de l’interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l’utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l’utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entrainera l’élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 9 : Disponibilité du règlement

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande a l’Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : Parc d'activités de Signes - Avenue de Rome - 83870 Signes Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront rembourses au tarif lent sur simple demande.

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, a la détermination des gagnants et a l'attribution et a l’acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l’Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l’envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d’information de l’Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l’adresse suivante : Parc d'activités de Signes -

Avenue de Rome - 83870 Signes

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l’adresse suivante : Parc d'activités de Signes - Avenue de Rome - 83870 Signes

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu’indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.